



# RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE MONTGARDE

Début des travaux

16/08/2022

Fin des travaux

20/08/2022

Article 1 : A compter du 16 août 2022 et ce pour une durée de 4 jours, la société ALIO-TP réalisera pour le compte de la CU GPS&O, la réfection de la chaussée rue de Montgardé entre la "Clinique de Montgardé" et la rue de la Petite Côte.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, la circulation sera strictement interdite entre 8 h 00 et 17 h 30, des déviations seront mises en œuvre par la société chargée des travaux.

Article 3 : Une pré-signalisation devra être installée suffisamment en amont afin de prévenir les automobilistes et ainsi conserver la fluidité du trafic. Cette pré-signalisation ne devra pas gêner la circulation.

Documents

[Arrêté N° 22/131](#)